

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni **mardi 15 avril 2008 à 20 h, Salle du Conseil** sous la présidence **de Mme Michèle MAFFREN, 1er Adjoint**, pour le vote des Comptes Administratifs, puis sous la présidence de **M. Auguste TRUPHEME, Maire**.

PRESENTS : Tous les membres à l'exception de **Mme Henriette MARTINEZ, excusée**

SECRETAIRE DE SEANCE : **M. Vincent BERCHAUD**

oooooooooooooooooooo

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DE L'EAU

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le Compte Administratif** dont

☞ **la section de fonctionnement dégage un excédent de clôture de 157 895,56 euros ;**

☞ **la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 14 350,87 euros.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le Compte Administratif dont

☞ la **section de fonctionnement** dégage un excédent de 5 715,61 euros ;

☞ la **section d'investissement** dégage un excédent de clôture de 195 418,11 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal **approuve par 20 voix pour**, le **Compte Administratif**

☞ pour la **section de fonctionnement** qui dégage un excédent de clôture de 318 618,38 euros.

☞ pour la **section d'investissement** qui fait apparaître un besoin de financement de 860 763,69 euros.

AFFECTATION DES RESULTATS

COMMUNE : à l'unanimité, 318 618,38 euros d'excédent sont affectés à la **section d'investissement 2008**.

EAU : à l'unanimité le résultat 2007 est affecté.

ASSAINISSEMENT : à l'unanimité le résultat 2007 est affecté.

BUDGET PRIMITIF 2008 DE L'EAU

Equilibré en dépenses et recettes à la somme de 510 890 euros, pour la **section d'exploitation**, et à la somme de 220 300 euros pour la **section d'investissement**, il est adopté à l'unanimité.

Le prix de l'eau reste inchangé.

BUDGET PRIMITIF 2008 DE L'ASSAINISSEMENT

Equilibré en dépenses et recettes à la somme de 219 855 euros, pour la section d'exploitation, et à la somme de 287 740 euros pour la section d'investissement, il est adopté à l'unanimité.

Le prix de la taxe d'assainissement reste inchangé.

BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE

Il est adopté par 17 voix pour, 6 voix contre.

1° Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 2 545 129 euros.

☛ taux des taxes :

à l'unanimité le taux de chaque taxe est ainsi fixé :

- Taxe d'habitation	5,81 %
- Foncier bâti	21,71 %
- Foncier non bâti	82,00 %

2° Section d'investissement

Elle s'équilibre à la somme de 3 658 849 euros T.T.C.

Parmi les travaux programmés pour 2008, citons :

⇒ la voirie	60 000 €
⇒ la caserne des sapeurs-pompiers	180 000 €
⇒ le passage du Relais de Poste	71 710 €
⇒ le pluvial des Ravels	162 000 €
⇒ construction d'un bâtiment pour la cantine maternelle	120 000 €

COMPTES DE GESTION 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion 2007 du Receveur Municipal, pour la commune, le service de l'eau et le service de l'assainissement.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a établi une liste de membres titulaires et de membres suppléants pour faire partie de la commission communale des impôts directs qui sera nommée par le Directeur des Services Fiscaux.

Fait à Laragne, le 17 avril 2008

Le Maire,

Auguste TRUPHEME